

## **Hausse du taux de la taxe de vente du Québec (TVQ)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de la taxe de vente du Québec (TVQ) est passé de 8,5 % à 9,5 %. Par conséquent, les frais seront modifiés pour refléter l'augmentation de la taxe pour tous les groupes dont les paiements sont sujets à la TVQ.

Veuillez noter que la taxe sur les primes d'assurance de 9 % qui est appliquée actuellement sur les contrats d'assurance pour les groupes réguliers n'est pas touchée par la nouvelle hausse de taxe.

Si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en avantages sociaux ou votre conseiller aux ventes en assurance collective de l'Industrielle Alliance.